

**PROCÈS VERBAL****CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOÛT 2023****Convocation du 09 août 2023**

Affiché le 17/10/2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente août, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur José TILLOU, Maire, salle du Conseil Municipal, au lieu ordinaire de ses séances.

Étaient présents :

Mesdames BERNARD Fatima, BORNEL Christelle, MANAU Nadine, MARTIN Caroline, ROUCHON Claudine, SEBIRE Nathalie, Messieurs ARNAUDET Jacques, BEZIAT Fabien, DUCLOS Hervé, MANIER Frantz, MIQUEL Philippe, SABROU Jacques et TILLOU José.

Membres absents : Monsieur SEGOUFFIN Maurice ayant donné pouvoir à Madame ROUCHON Claudine

Secrétaire de séance : Mme ROUCHON Claudine

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 juin 2023
- Attribution des lots du marché public « Aménagement d'un Espace culturel »
- Acquisitions foncières
- Questions diverses

Monsieur le Maire déclare que le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la précédente réunion du 21 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

28/2023 ATTRIBUTION DES LOTS – MARCHÉ PUBLIC AMÉNAGEMENT D'UNE GRANGE EN ESPACE CULTUREL

Monsieur le Maire expose aux membres présents que le Conseil Municipal doit approuver la décision de la commission d'appel d'offres d'ouverture de plis du marché public concernant la construction de la nouvelle mairie.

Suite aux commissions du 10 juillet et du 8 août 2023 ;

Lot 1 : il est proposé de retenir l'entreprise ERC pour un montant de 83 208.81 €

Lot 2 : il est proposé de retenir l'entreprise SCOP ARL LESTRADE pour un montant de 21 147.80 €

Lot 3 : il est proposé de retenir l'entreprise SCOP ARL LESTRADE pour un montant de 21 926.70 €
Lot 4 : il est proposé de retenir l'entreprise SARL SOP MENUISERIE pour un montant de 21 809.90 €
Lot 5 : il est proposé de retenir l'entreprise SARL PEINTURE DECO 46 pour un montant de 18 494.50 €
Lot 6 : il est proposé de retenir l'entreprise SARL SOP MENUISERIE pour un montant de 15 593.60 €
Lot 7 : il est proposé de retenir l'entreprise ALLEZ ET CIE pour un montant de 29 811.87 €
Lot 8 : il est proposé de retenir l'entreprise FCCE ETS BOUSCASSE SAS pour un montant de 17 620.63 €
Lot 9 : il est proposé de retenir l'entreprise SARL MERTZ CARRELAGE pour un montant de 15 775.40 €
Lot 10 : il est proposé de retenir l'entreprise SARL PEINTURE DECO 46 pour un montant de 8 849.00 €
Lot 11 : aucune offre reçue. Consultation d'entreprises pour une négociation de gré à gré

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 13 voix pour et *une abstention de Madame BORNEL Christelle*, approuve les décisions de la commission d'ouverture des plis et mandate Monsieur le Maire afin de procéder à toutes les démarches et signatures concernant ce marché.

Monsieur le Maire souligne avec regret le manque de soumissionnaires sur ce marché ! Il précise, que la qualification de cet espace culturel en « CIAP » et donc son aménagement spécifique, explique la hausse des coûts par rapport à l'estimation initiale de l'architecte.

L'ensemble des élus s'accorde sur le souhait de conserver cet espace le plus modulable & polyvalent possible.

29/2023 ACQUISITION PARCELLE SOUYRIS

Monsieur le Maire, expose aux membres présents qu'en vue de la construction de la nouvelle mairie et de l'espace culturel attenant, l'acquisition d'une partie d'une parcelle appartenant à Monsieur SOUYRIS Jean est nécessaire.

A ce titre il a été convenu l'acquisition, **à l'euro symbolique**, par la commune une partie de la parcelle **n° B 1711 pour une contenance de 15.00 m²**.

La régularisation de ces nouveaux parcellaires fera prochainement l'objet d'un certificat de bornage et d'une nouvelle numérotation parcellaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de procéder à cette acquisition selon les modalités présentées.

Il mandate Monsieur le Maire afin de signer tous les actes et documents nécessaires en ce sens.

30/2023 ACQUISITION PARCELLES RAYNOIR – CHEMIN DES PRÉS

Dans la perspective des aménagements prévus pour l'entrée du bourg, chemin des prés Monsieur le Maire, propose aux membres présents de délibérer sur l'acquisition de plusieurs parcelles appartenant à Monsieur et Madame RAYNOIR.

A ce titre il a été convenu l'acquisition, **pour un montant de 3 500 €**, par la commune des parcelles suivantes :

B 705 pour une contenance de 3380 m²

B 708 pour une contenance de 960 m²

B 702 pour une contenance de 661 m² soit 5001 m²

La régularisation de ces nouveaux parcellaires fera prochainement l'objet d'un certificat de bornage et d'une nouvelle numérotation parcellaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de procéder à cette acquisition selon

les modalités présentées.

Il mandate Monsieur le Maire afin de signer tous les actes et documents nécessaires en ce sens.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MIQUEL Philippe annonce que les travaux d'accessibilités au nouveau cimetière ont été correctement réalisés.

Monsieur le Maire, souhaite qu'une réflexion soit menée concernant les barrières entourant le lac. Celles-ci étant vieillissantes, elles tombent les unes après les autres. Leur remplacement par quelque chose de plus bas est à envisager.

Monsieur le Maire, informe également l'ensemble du conseil municipal du dépôt de préavis déposé par Monsieur ARTIGUES, concernant le logement communal dont il est locataire.

Il s'agit du logement T1 du mas de Lacroix. Des travaux de réfection sont à prévoir avant la remise en location. Une visite sur site doit avoir lieu afin d'en déterminer l'ampleur.

Madame SEBIRE Nathalie, fait un retour sur la fête votive du 19 et 20 août. Le Comité des fêtes est satisfait. Le repas et le feu d'artifice du dimanche ont remportés en grand succès.

Pour finir, Monsieur le Maire, annonce que la population de Caillac, sera recensée en 2024. Le recensement de la population aura lieu du **18 janvier au 17 février 2024**. L'agent recenseur désigné sera **Madame LOBIN Sarah, secrétaire de Mairie.**

Fin de séance à 20h30